

14, rue Latérale
94000 CRETEIL
Tél. : 06 75 20 95 48
Mél : mdb94@free.fr
Web : www.mdb94.org

Association soutenue par MDB
Association Francilienne
« Mieux se Déplacer à Bicyclette »
<http://www.mdb-idf.org>

Demande d'aménagement N° 004

Catégorie : Noir - Orange - **Jaune**

Date de la demande du cycliste : 30-11-2005

Nom du demandeur : Jean-Paul GRANGE

Demande envoyée à : Mairie de Créteil

Date de soumission : 19-03-2007

Date de réponse :

Date de réalisation :

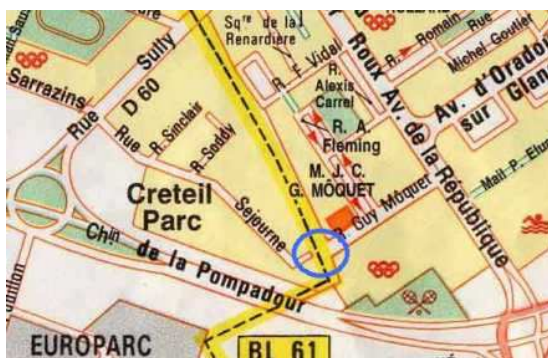
Demande d'aménagement cyclable

Commune : Créteil

Lieu : Passage entre la rue Séjourne (sur Créteil) et Guy Moquet (sur Bonneuil)

Problème ou Propositions existantes :

Comme indiqué sur le plan : ces deux rues ne communiquent pas pour les voitures.



Elles sont séparées par un terre plein d'une dizaine de mètres. Il est franchissable mais comporte un trottoir de chaque côté comme indiqué sur les photos ci-dessous.

Photo : passage Côté Créteil



Côté Bonneuil



Il est actuellement nécessaire de descendre du vélo pour passer d'une rue à l'autre. C'est aussi un point jaune pour les personnes à mobilité réduite et les poussettes.

Il pourrait être facilement aménagé afin de devenir le maillon d'un itinéraire cyclable agréable et alternatif à la route départementale dans le prolongement, côté Créteil, de la rue Séjourne puis la rue des Sarazins.

Proposition Place au Vélo à Créteil – MDB94

Ces propositions peuvent être alternatives ou simultanées

- Solution 1 : La suppression des bordures de trottoir et l'élargissement pour pouvoir permettre à des piétons et ou des cyclistes de passer dans les deux sens.
- Solution 2 : Privilégier le coût avec l'ajout de simples rampes (côté Créteil quelques gravier font actuellement office de rampe mais cette rampe de fortune se dégrade).
- Solution 3 : Suite à la remarque de la mairie de Bonneuil sur le risque de fuite des scooters par ce chemin lorsqu'ils sont poursuivis par la police en voiture, on pourrait conseiller l'achat de scooters à la police ou ajouter une barrière interdisant aux deux-roues motorisés un passage rapide d'une rue à l'autre. Ce type d'aménagement a été réalisé en 2005 à Bonneuil sur la partie piétonne de la rue Paul Eluard vers le cimetière. Il doit être possible de passer sans mettre pied à terre pour un vélo. A noter le coût indirect supplémentaire non lié au vélo.
- Solution 4 : Il serait aussi souhaitable d'en profiter pour retirer les buissons épineux actuels afin de les remplacer par une verdure ne risquant pas de crever les pneus des cyclistes lors de leur taille ou de blesser un enfant ou un piéton.
- Solution 5 : En faire le maillon d'un itinéraire cyclable en ajoutant une piste cyclable depuis celle qui se trouve rue des Sarazins.